Compte-rendu de la réunion du Comité d'Éthique du CH Cahors

Du mardi 20 octobre 2026

Début de la réunion : 18H00
Fin de la réunion : 19H30

La feuille d'émargement de cette réunion est annexée au présent relevé

ORDRE DU JOUR

- Loi sur la fin de vie et service de soins palliatifs au sein du CH Cahors
- Concept One Health
- Réflexion sur le devenir de la Sécurité Sociale
- Conférences : thèmes à débattre, organisation

Questions diverses

****

L'ordre du jour est modifié :

1. ***Présentation d'un cas concret par le Dr Nasri, oncologue.***

Il s'agit d'une femme de 51 ans, alcool tabagique, à qui on a découvert du sein en mai 2025 ainsi que des métastases cérébrales. Les différents traitements adaptés ont donné de bons résultats, en phase de rémission, scanner cérébral négatif, mauvaise cicatrisation sein opéré mais pas de radiothérapie Le médecin met en place un suivi tous les 3 mois (IRM, pet scan). la patiente présente un comportement erratique, annulant sans raison au dernier moment ses rdv, revient aux urgences suite à une perte de connaissance, accompagnée par sa fille qui présente elle-même un comportement irresponsable donc peu fiable quant à la surveillance de sa propre mère. Ces épisodes se reproduisent malgré les relances du service d'oncologie. Une prise en charge conjointe avec le service de neurologie est en cours.

La question est la suivante : doit-on continuer à relancer cette patiente qui ne présente aucune compliance aux différents traitements de suivi proposés, ceci étant aussi le cas à son domicile par les équipes de soins dédiées ? La misère sociale, familiale, économique est tellement importante, dans un contexte d'alcoolisme

Centre Hospitalier Jean Rougier - **G**roupement **H**ospitalier du **T**erritoire du LOT
52, place Bergon BP 50269 - 46005 CAHORS cedex – Tél. : 05 65 20 50 50 - Fax : 05 65 20 50 51 –
FINESS : 460780216 – www.ch-cahors.fr

majeur, que le service se sent complètement impuissant pour assurer le suivi correct de cette patiente.

Réponse du comité éthique :

- Proposition d'une autre tentative de prise de rdv pour consultation avec verbalisation et traçabilité des informations claires auprès du patient. (Responsabilité médico-légale)
- Associer étroitement l'environnement médical de proximité (médecin traitant, IDE, DAC 46) afin de s'assurer d'une communication partagée et univoque.

2. *Présentation par des élèves IDE de leur stage de 2ème année et des questions éthique qui pourraient se poser lors de ce stage en Guyane.*

Les élèves concernées ne pouvant être présentes pour raison d'éloignement de leur terrain de stage, c'est Me Mazeyrie, directrice de l'IFMS, qui présente le sujet.

Ce stage se déroulerait au centre de santé de Maripasoula au centre du parc amazonien de Guyane (la plus grande commune de France en superficie : 1 fois ½ la région Ile de France). Ce stage s'articule en particulier sur une réflexion autour de la limitation de ressources, du « Faire Sans », et donc des questions éthiques engendrées par un environnement sanitaire très dégradé.

Deux des membres de notre comité ont connu ce centre de santé et mettent en avant un haut de degré d'insécurité pour trois jeunes femmes très isolées des centres hospitaliers de Guyane. L'alcool, les différentes drogues circulant au sein des communautés de la région rendent ce stage à leur avis dangereux et inapproprié pour ces élèves.

Me Mazeyrie prend acte de ces remarques et se mettra en relation avec les élèves afin de mieux définir leurs objectifs et également avec le CHU de Guyane à Cayenne pour l'encadrement sécurisé de ces élèves.

3. *Loi sur la fin de vie et service de soins palliatifs au sein du CH Cahors*

Les décrets d'application n'étant pas sortis, de nombreuses questions restent en suspens :

- ✓ Structure départementale ?
- ✓ Une seule structure par département ?
- ✓ Mission de service public ?

Centre Hospitalier Jean Rougier - **G**roupement **H**ospitalier du **T**erritoire du LOT
52, place Bergon BP 50269 - 46005 CAHORS cedex – Tél. : 05 65 20 50 50 - Fax : 05 65 20 50 51 –
FINESS : 460780216 – www.ch-cahors.fr

Lors de la discussion de nombreuses interrogations émergent :

- Comment cette loi va pouvoir s'appliquer sur le terrain ?
- La clause de conscience ?
- Structure hospitalière ? ou domicile ou résidence ?
- Si oui quel en sera le cahier des charges ?
- Une accréditation médicale sera-t-elle nécessaire ? si oui une formation sera-t-elle envisagée ? Quel sera le rôle du médecin prescripteur ? de l'IDE ?
- Quels sont les produits concernés, leur posologie ?

Le comité éthique se prononce pour :

1- Une lecture plus approfondie du texte de loi
2- La mise en place d'une discussion institutionnelle au sein des instances médicales et paramédicales
3- Une réelle différenciation avec le service de soins palliatifs.
4- Une coopération avec l'ARS sur la mise en place de cette nouvelle loi.
5- Une définition du parcours de soins

La prochaine réunion se tiendra le mardi 15 décembre à 18h30 salle des instances

Centre Hospitalier Jean Rougier - **G**roupement **H**ospitalier du **T**erritoire du LOT
52, place Bergon BP 50269 - 46005 CAHORS cedex – Tél. : 05 65 20 50 50 - Fax : 05 65 20 50 51 –
FINESS : 460780216 – www.ch-cahors.fr